

Relevé de décisions du Conseil communautaire du 27 avril 2015.

Etaient présents ou représentés : M. Philippe SALASC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. René GOMEZ, M. Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, Mme Martine BONNET, M. Daniel REQUIRAND, Mme Agnès CONSTANT, M. Jean-Pierre BERTOLINI, Madame Chantal COMBACAL, Monsieur Christian VILOING, Madame Viviane RUIZ, Monsieur Max ROUSSEL, Monsieur Christophe GAUX, Madame Edwige GENIEYS, Monsieur Bernard SALLES, Mme Florence QUINONERO, Mme Nicole MORERE, M. David CABLAT, Madame Evelyne GELLY, Monsieur Guy-Charles AGUILAR, Madame Michèle LAGACHERIE, Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Mme Josette CUTANDA, Monsieur Alexis PESCHER, Madame Isabelle ALIAGA, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Monsieur Olivier SERVEL, Madame Amélie MATEO, Monsieur Jean-François SOTO, Monsieur Patrick LAMBOLEZ, Madame Béatrice NEGRIER, Madame Marie-Françoise NACHEZ -M. Daniel JAUDON suppléant de M. Jacky GALABRUN, Monsieur Pascal THEVENIAUD suppléant de Monsieur Grégory BRO, M. Sébastien LAINE suppléant de Monsieur Jean-Claude CROS, Monsieur Yves KOSKAS suppléant de Monsieur Stéphane SIMON

Procurations : Madame Béatrice WILLOQUAUX à M. Claude CARCELLER, Monsieur Marcel CHRISTOL à Monsieur Jean-François SOTO, M. Bernard GOUZIN à M. Louis VILLARET

Excusés : M. Maurice DEJEAN, M. Gérard CABELLO, Madame Lucie TENA, Monsieur Jean-André AGOSTINI

Absents : Madame Véronique NEIL, M. Philippe MACHETEL, M. Jean-Claude MARC

Administration générale

Rapport 1.1 Décisions prises par le Président depuis le conseil du 15 décembre 2014.

Le conseil prend acte.

Rapport 1.2 : Programme LEADER 2014-2020 porté par le Pays Cœur d'Hérault : engagement de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault -

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de valider l'implication de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault dans le programme LEADER en cas de succès de cette candidature ;
- d'autoriser Monsieur le Président à accomplir les formalités utiles à l'exécution de cette délibération.

Rapport 1.3 : Evaluation du Réseau intercommunal des bibliothèques - Conclusions et préconisations - Mise en place d'un plan d'actions.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de prendre acte des conclusions et préconisations proposées ;
- d'autoriser le Président à engager les travaux nécessaires à la mise en œuvre des préconisations en y associant les instances (commissions) et groupes de travail compétents par la mise en place d'un plan d'actions 2016 - 2022.

Rapport 1.4 : Évaluation des risques professionnels - Démarche Hygiène et Sécurité - Demande de financement - Subvention Fonds National de Prévention.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver l'engagement de la communauté de communes dans la réalisation d'une démarche de prévention sur le thème de l'évaluation des risques professionnels ;
- d'autoriser le Président à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, gestionnaire du Fonds National de Prévention de la CNRACL ;
- d'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à cette démarche, en particulier la lettre d'engagement afférente.

Rapport 1.5 : Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique (CLIC) - Attribution d'une subvention à l'association "Reper'Age".

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de verser à l'association "Reper'Age" une subvention d'un montant de 6000 euros ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes pièces utiles à l'attribution de cette subvention.

Rapport 1.6 : Unité mobile de l'urgence et de la permanence des soins (UMUPS) du Pays Cœur d'Hérault - Octroi d'une subvention exceptionnelle au SYDEL du Pays Cœur d'Hérault.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de verser au Sydel du Pays Cœur d'Hérault, à titre exceptionnel, une subvention d'un montant de 6 650 euros en vue de conforter l'UMUPS du Pays Cœur d'Hérault sur le territoire, satisfaisant l'intérêt public local en découlant.

Finances /marchés comptabilité

Rapport 2.1 : Composition de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLETC).

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de fixer la nouvelle composition de la CLETC en retenant les délégués titulaires et suppléants désignés par les communes membres, telle que proposée ci-dessous :

COMMUNE	PRENOM	NOM	DELEGUES
ANIANE	Gérard Patrick	QUINTA CHARPENTIER	Titulaire Suppléant
ARBORAS	Anthony Cécile	MORICE LEMOINE	Titulaire Suppléant
ARGELLIERS	Serge Aurore	MASSOL ANDUGAR	Titulaire Suppléant
AUMELAS	Michel Alain	SAINTPIERRE BAQUE	Titulaire Suppléant
BELARGA	Cécile Jean-Marie	LANGREE BARY	Titulaire Suppléant
CAMPAGNAN	Jean-Marie Jean-Manuel	TARISSE YORIS	Titulaire Suppléant
GIGNAC	Jean-François Marcel	SOTO CHRISTOL	Titulaire Suppléant
JONQUIERES	Jean-Louis Elisabeth	RANDON PONS	Titulaire Suppléant
LA BOISSIERE	Carine Victor	CHEYNET PEREIRA	Titulaire Suppléant
LAGAMAS	Christian Sylvie	VILOING ZEGRE SAUVAIN	Titulaire Suppléant
MONTARNAUD	Gérard Isabelle	CABELLO ALIAGA	Titulaire Suppléant
MONTPEYROUX	Claude Gilles	GOUJON CREPEL	Titulaire Suppléant
LE POUGET	Louis Josette	VILLARET CUTANDA	Titulaire Suppléant
PLAISSAN	Bernard Béatrice	PINGAUD NEGRIER	Titulaire Suppléant
POPIAN	Agnès Gilles	SIBERTIN-BLANC BOULOUYS	Titulaire Suppléant
POUZOLS	Francis Véronique	RICARD NEIL	Titulaire Suppléant
PUECHABON	Yves Françoise	KOSKAS BASSOUA	Titulaire Suppléant
PUILACHER	Martine Benoît	BONNET FULCRAND	Titulaire Suppléant
ST ANDRE DE SANGONIS	Christine Viviane	SEVERAC PAGNIEZ RUIZ	Titulaire Suppléant
ST BAUZILLE DE LA SYLVE	Grégory Ascencio	BRO FERNANDEZ	Titulaire Suppléant
ST GUILHEM LE DESERT	Robert Philippe	SIEGEL LEFRESNE	Titulaire Suppléant
ST GUIRAUD	Bernard Nadine	CAUMEIL DHALLUIN	Titulaire Suppléant
ST JEAN DE FOS	Maurice Philippe	CAUDERLIER SUPERSAC	Titulaire Suppléant
ST PARGOIRE	Agnès Michèle	CONSTANT DONOT	Titulaire Suppléant
ST PAUL ET VALMALLE	Jean-Pierre Evelyne	BERTOLINI GELLY	Titulaire Suppléant
ST SATURNIN DE LUCIAN	Pierre Monique	DELORME VIALLA	Titulaire Suppléant
TRESSAN	Daniel Françoise	JAUDON TERSINET	Titulaire Suppléant
VENDEMIAN	David Michèle	CABLAT LAGACHERIE	Titulaire Suppléant

Environnement

Rapport 3.1 : Site Natura 2000 des gorges de l'Hérault - mise en œuvre du document d'objectifs - Demande de financement.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver le plan de financement prévisionnel correspondant :

Communauté de Communes Vallée de l'Hérault					
Plan de financement prévisionnel Animation du document d'objectifs Natura 2000 des Gorges de l'Hérault Avril 2015 - Décembre 2015					
DEPENSES			RECETTES		
POSTES	MONTANT (TTC)	TAUX	FINANCEURS	MONTANT (HT)	TAUX
Mise en œuvre des processus de contractualisation du DOCOB	4 831,26 €	20%	Union européenne - FEADER	9 494,76 €	40%
Mise en œuvre des actions d'information, communication, sensibilisation du DOCOB	5 715,21 €	24%	Etat	9 494,76 €	40%
Suivi de la mise en œuvre du DOCOB	2 709,09 €	11%			
Veille environnementale	1 108,64 €	5%			
Relations avec les services de l'Etat	911,48 €	4%			
Suivi et études	8 322,22 €	35%	PART FINANCEURS	18 989,52 €	80%
Mise à jour du DOCOB	139,00 €	1%	PART C.C.VH	4 747,38 €	20%
TOTAL TTC	23 736,90 €	100%	TOTAL TTC	23 736,90 €	100%

- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter l'Union européenne, l'Etat, et tout autre financeur (public ou privé) pour les demandes de subventions, dans la limite de 80% de financement,
- d'autoriser Monsieur le Président à modifier, si besoin et sans augmentation de la dépense, le plan de financement proposé,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à l'attribution de ces subventions.

Rapport 3.2 : Animation des Sites Natura 2000 « Gorges de l'Hérault » et « Hautes Garrigues du Montpelliérais » - Conventions pluriannuelles de partenariat.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver les termes des conventions pluriannuelles de partenariat des sites "Gorges de l'Hérault" et «Hautes garrigues du Montpelliérais» ci-annexées à conclure jusqu'au 5 août 2016 dans le cadre de l'animation du document d'objectifs du site Natura 2000 ;
- d'autoriser le Président à signer lesdites conventions ainsi que les conventions annuelles d'application, dans la limite des crédits inscrits annuellement au budget.

Rapport 3.3 : Organisation de la "Concentration des Gorges du Diable" - Convention de partenariat entre l'association "Gignac Canoë Kayak", l'Office de Tourisme Intercommunal et la Communauté de communes Vallée de l'Hérault.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver les termes de la présente convention de partenariat liant l'association « Gignac Canoë Kayak », l'Office de Tourisme Intercommunal et la Communauté de communes Vallée de l'Hérault en vue de l'organisation de la « Concentration des Gorges du Diable » le samedi 2 mai 2015 sur le site du Pont du Diable ;
- d'approuver en conséquence la participation de la communauté de communes, déterminée comme suit :
 - *Participer aux comités d'organisation ;
 - *Accompagner l'organisateur sur le volet technique, administratif et environnemental, notamment pour l'évaluation des incidences de la manifestation dans le cadre du site Natura 2000 ;
 - *Promouvoir les valeurs du Grand Site de France « Saint-Guilhem-le-Désert – Gorges de l'Hérault » auprès du

comité d'organisation et des participants ;

*Prendre en charge la location d'un bus navette pour un montant maximal de 600 euros TTC.

- d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention ci-annexée ainsi que toutes les pièces y afférentes.

Rapport 3.4 : Etude de structuration de la maîtrise d'ouvrage - Volet Assainissement.

Le Conseil décide à la majorité des suffrages exprimés avec une voix contre et cinq abstentions,

- d'approuver le plan de financement prévisionnel correspondant,

Communauté de Communes Vallée de l'Hérault					
Plan de financement prévisionnel ETUDE D'APPUI A LA STRUCTURATION DE MAITRISE ASSAINISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
POSTES	MONTANT (HT)	TAUX	FINANCEURS	MONTANT (HT)	TAUX
Etude	12 780,00 €	100%	Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	6 390,00 €	50%
			CCVH	6 390,00 €	50%
TOTAL HT	12 780,00 €	100%	TOTAL HT	12 780,00 €	100%

- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter l'Agence de l'eau RMC à hauteur de 50 % du budget estimé à 12 780 €,

- d'autoriser Monsieur le Président à modifier, si besoin et sans augmentation de dépense, le plan de financement proposé,

- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Aménagement de l'espace

Rapport 4.1 : Instruction technique des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols - Avenant n°3 à la convention ADS.

Le Conseil décide à la majorité des suffrages exprimés avec deux abstentions,

- d'approuver les termes de l'avenant n°3 à la convention pour l'instruction technique des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols avec les communes d'Aniane, Argelliers, Aumelas, Bélarga, Campagnan, Gignac, Jonquières, Lagamas, Le Pouget, Montpeyroux, Plaissan, Pouzols, Puechabon, Saint André de Sangonis, Saint Bauzille de la Sylve, Saint Guiraud, Saint Jean-de-Fos, Saint Pargoire, Saint Saturnin-de-Lucian, Tressan, Vendémian, La Boissère, Puilacher, Saint-Paul et Valmalle et ce à partir du 1^{er} mai 2015 ;

- d'autoriser Monsieur le Président à signer ledit avenant.

Rapport 4.2 : Restauration des brèches du rempart à Vendémian (Plan patrimoine n°3) - Avenant n°1 à la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée instituant l'avance de trésorerie.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention de mandat en cours ci-annexé, lequel définit les modalités d'avance de trésorerie par l'ajout d'un article et d'une nouvelle annexe définissant l'échéancier prévisionnel des avances de trésorerie ;

- d'autoriser Monsieur le Président à signer ledit avenant ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Rapport 4.3 : Restauration du site de la source de la Mosson à Montarnaud - Avenant n°1 à la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée instituant l'avance de trésorerie.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention de mandat en cours ci-annexé, lequel définit les modalités d'avance de trésorerie par l'ajout d'un article et d'une nouvelle annexe définissant l'échéancier prévisionnel des avances de trésorerie ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ledit avenant ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Rapport 4.4 : Révision du Programme Local de l'Habitat (PLH) - Modification du plan de financement initial - Avenant n°1 au groupement de commandes Communautés de communes Vallée de l'Hérault et Clermontais.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver le nouveau plan financement proposé ci-dessous :

Dépenses	Montants HT	Prise en charge des Communautés de Communes	Montants HT
Coût global de la mission d'étude (Urbanis)	74 780 €	CCVH 60%	45 409 €
Frais de consultation	901 €	CCC 40%	30 272 €
Total	75 681€	Total	75 681€

Recettes	Montants HT
Conseil général – contrat de territoire 2012 – 50% des coûts HT	37 841 €
<i>Aide départementale octroyée à la CCVH (60%)</i>	22 705 €
<i>Aide départementale octroyée à la CCC (40%)</i>	15 136 €

- de modifier la délibération n°659 du 12 juin 2012 quant à son plan de financement, le reste de la délibération demeurant inchangé ;
- d'approuver les termes de l'avenant n°1 au groupement de commandes ci-annexé ;
- d'autoriser Monsieur le Président à tirer toutes les conséquences nécessaires à ce réajustement ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Rapport 4.5 : Politique communautaire du logement social. - Maintien provisoire du Programme Local de l'Habitat (PLH).

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de maintenir provisoirement les objectifs du PLH 2008-2013 et le règlement d'aides en découlant dans l'attente du nouveau PLH actuellement en cours d'élaboration.

Rapport 4.6 : Travaux Pont de l'Aurette - Attribution d'un fonds de concours à la commune de Popian.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'accorder le versement d'un fonds de concours d'un montant de 2 736 euros TTC à la commune de Popian pour la réalisation des travaux sur le pont de l'Aurette ; versement intervenant à l'achèvement des travaux sur justificatifs fournis par la commune (numéro de mandat et copie des factures) visés par l'ordonnateur et le comptable ainsi qu'une attestation de fin de travaux du maître de l'ouvrage ;
- d'autoriser le Président à signer les documents relatifs à l'attribution de ce fonds de concours.

Départ de **Monsieur Daniel JAUDON**

Rapport 4.7 : Aménagements paysagers de la desserte navettes Aniane-Pont du Diable et accessibilité - Grand Site de France « Saint-Guilhem-le-Désert - Gorges de l'Hérault »-Demande de financement.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Communauté de Communes Vallée de l'Hérault					
<u>Plan de financement prévisionnel</u>					
DESSERTE NAVETTES Aniane-Pont du Diable & MISE EN ACCESSIBILITE					
DEPENSES			RECETTES		
POSTES	MONTANT (HT)	TAUX	FINANCEURS	MONTANT (HT)	TAUX
Travaux	110 000,00 €	100%	Etat - DREAL	33 000,00 €	30,0%
			Conseil général de l'Hérault	39 000,00 €	35,5%
			PART FINANCEURS	72 000,00 €	65,5%
			PART CCVH	38 000,00 €	34,5%
TOTAL HT	110 000,00 €	100%	TOTAL HT	110 000,00 €	100%
TOTAL TTC	132 000,00 €		TOTAL TTC	132 000,00 €	

- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter l'Etat, le Conseil Général et tout autre financeur (public ou privé) pour les demandes de subventions, dans la limite de 80% de financement par opération,

- d'autoriser Monsieur le Président à modifier, le cas échéant et sans augmentation de la dépense, le plan de financement proposé,

- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à l'attribution de ces subventions.

Rapport 4.8 : Gestion estivale 2015 - site du pont du Diable - Convention d'occupation privative d'une dépendance du domaine public - site du pont du Diable – commune d'Aniane.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

Monsieur Claude CARCELLER ne prend pas part au vote.

- d'approuver le contenu de la convention d'occupation domaniale ci-annexée autorisant l'occupation d'une partie BH15 sise sur la commune d'Aniane de Mme Véronique Carceller pour l'exercice d'une activité commerciale de location de canoës sur le site du Pont du Diable du 11 juin 2015 au 17 septembre 2015 ;

- de fixer le montant de la redevance saisonnière à 700€ additionné à 5 % du chiffre d'affaire annuel réalisé pour l'ensemble de la saison 2015 ;

- d'autoriser Monsieur le Président à signer la présente convention ainsi que tous les documents y afférents.

Rapport 4.9 : Organisation de la randonnée VTT " Les Drailhes du Diable" - Convention de partenariat entre l'association "La Roue Libre Gignacoise", l'Office de Tourisme Intercommunal et la Communauté de communes Vallée de l'Hérault.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de valider les termes de la convention de partenariat à conclure avec l'association "La Roue Libre Gignacoise", et l'Office de Tourisme Intercommunal, en vue de l'organisation de la randonnée VTT "Les Drailhes du Diable" prévue le dimanche 10 mai 2015 ;

- d'approuver en conséquence la participation de la communauté de communes, déterminée comme suit :

* Soutien à l'organisation générale de la manifestation;

* Appui dans la définition d'une politique de communication;

* Relais auprès des différents partenaires locaux;

* La mobilisation de bénévoles pour encadrer la manifestation;

* Appui logistique;

* Attribution d'une subvention de 5000 euros individualisée au budget par délibération du 2 février 2015.

- d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention de partenariat ci-annexée ainsi que ses éventuels avenants.

Rapport 4.10 : Ecole de plongée Odysée 34 sur le site du Pont du Diable - Convention d'occupation privative d'une dépendance du domaine public.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver les termes de la présente convention autorisant l'occupation, soit d'une partie de la parcelle BH15 sise sur la commune d'Aniane, soit d'une partie de la parcelle B2354 sise sur la commune de St-Jean-de-Fos, de Monsieur Stéphane SADARNAC en vue d'exercer une activité d'école de plongée du samedi 4 avril 2015 au dimanche 1er novembre 2015 ;
- de fixer le montant de la redevance à 100€, additionné à 4 % du chiffre d'affaire annuel effectué sur le site du Pont du Diable ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention ci-annexée.

Rapport 4.11 : Gestion du site du pont du Diable - Exploitation des vergers d'oliviers - Résiliation du bail à ferme de M. Gilles GRARD et attribution d'un bail à ferme à M. Nigel HOSFORD.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver la résiliation du bail à ferme de M. Gilles GRARD à compter du 27 avril 2015 ;
- d'approuver le projet de bail à ferme ci-annexé avec M. Nigel Hosford destiné à l'entretien et à la gestion des parcelles durant neuf années soit du 1er mai 2015 au 30 avril 2024 , et dont le montant du fermage est défini à l'article 4 dudit bail;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les documents afférents à cette affaire et en particulier le nouveau bail et ses éventuels avenants.

Rapport 4.12 : Abbaye d'Aniane - programme pluriannuel de fouilles et recherches archéologiques - Phase IV - opération 2015 - plan de financement et demandes de subventions.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Communauté de Communes Vallée de l'Hérault					
Plan de financement prévisionnel					
PROGRAMME PLURIANNUEL DE FOUILLES ET RECHERCHES					
ARCHEOLOGIQUES					
A L'ABBAYE D'ANIANE : PHASE 4 (Année 2015)					
<i>DEPENSES</i>			<i>RECETTES</i>		
POSTES	MONTANT (HT)	TAUX	FINANCEURS	MONTANT (HT)	TAUX
Fouilles	40 000,00 €	80%	Etat - DRAC Languedoc Roussillon	25 000,00 €	50%
Terrassements mécaniques et travaux annexes	10 000,00 €	20%	Conseil général de l'Hérault	15 000,00 €	30%
			PART HT FINANCEURS	40 000,00 €	80%
			PART HT CCVH	10 000,00 €	20%
TOTAL HT	50 000,00 €	100%	TOTAL HT	50 000,00 €	100%
TOTAL TTC	60 000,00 €		TOTAL TTC	60 000,00 €	

- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter l'Etat (DRAC), le Conseil général de l'Hérault et tout autre financeur (public ou privé) pour les demandes de subventions, dans la limite des 80 % de financement ;

- d'autoriser Monsieur le Président à modifier, si besoin et sans augmentation de la dépense, le plan de financement proposé,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à l'attribution de ces subventions.

Développement économique

Rapport 5.1 : Participation aux évènements viticoles 2015.

Le Conseil décide à la majorité des suffrages exprimés avec cinq abstentions,

- de verser une subvention de 2 500 € au syndicat des vignerons de Montpeyroux pour l'organisation de la manifestation « Toutes caves ouvertes » du 19 avril sur la commune de Montpeyroux ;
- de verser une subvention de 500 € à l'association Terroir Oenotourisme Culture (TOC) pour l'organisation de la manifestation « Le Pressoir fête ses vignerons » du 8 et 9 mai sur la commune de St-Saturnin-de-Lucian ;
- de verser une subvention de 3 000€ pour le «Salon des vins d'Aniane » du 24 au 26 juillet.

Rapport 5.2 : 29ème concours des vins de la Vallée de l'Hérault - Plan de financement prévisionnel - Montant des participations privées et demandes de subventions.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver le projet de plan de financement présenté ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES			
POSTES	MONTANT (TTC)	TAUX	FINANCEURS	MONTANT (TTC)	TAUX
Communication & insertions pub.	76 000,00 €	75%	Conseil général de l'Hérault	6 000,00 €	6%
Organisation du concours	25 000,00 €	25%	Conseil régional Languedoc Roussillon	20 000,00 €	20%
Imprévus	1 000,00 €	1%	Participations privées	6 000,00 €	6%
			PART FINANCEURS / PRIVES	32 000,00 €	31%
			PART CCVH	70 000,00 €	69%
TOTAL TTC	102 000,00 €	100%	TOTAL TTC	102 000,00 €	100%

- de solliciter en conséquence le soutien financier :
 - *du Conseil Général de l'Hérault pour un montant de 6 000 €,
 - *du Conseil Régional Languedoc-Roussillon pour un montant de 20 000 €,
- de fixer en outre les montants suivants à percevoir :
 - * au titre de la participation des caves au Concours :
 - .15 € TTC/produit présenté au titre de la participation des caves au Concours (recettes privées),
 - .15 € (tarif réduit pour les membres du jury) ou 35 € TTC/personne (tarif grand public) par repas de remise des prix,
 - * au titre de l'impression des médailles adhésives commandées pour les vins primés :
 - . une facturation de 8 € HT le mille maximum (les 2000 premières médailles étant offertes par la communauté de communes),
- d'autoriser le Président à modifier si besoin, et sans augmentation de la dépense, le plan de financement proposé,
- de confier la coprésidence du jury du concours des vins 2015 au Président de la communauté de communes et à Monsieur BIAU Guillaume, œnologue du territoire et à ce titre, les autoriser à nommer les membres du jury parmi les professionnels et amateurs avertis,

- de fixer à 1/3 maximum des produits présentés le nombre de médailles, toutes confondues, pouvant être attribuées,
- d'autoriser Monsieur le Président à engager et signer toutes les décisions afférentes à ce dossier, y compris les consultations relatives aux différentes prestations de service à mettre en œuvre, la signature des conventions de partenariat à mettre en place et tous les documents relatifs à l'attribution de subventions.

Rapport 5.3 : A vivre ! La Foire-expo 2015 (11^{ème} édition) - Location des stands et demandes de subventions.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver le projet de plan de financement présenté ci-dessous :

DEPENSES			RECETTES		
POSTES	MONTANT (TTC)	TAUX	FINANCEURS	MONTANT (TTC)	TAUX
Organisation	115 850,00 €	60%	Conseil régional Languedoc Roussillon	20 000,00 €	10%
Animation	16 150,00 €	8%			
Communication	60 000,00 €	31%	Participations privés (exposants, sponsors)	25 000,00 €	13%
			PART FINANCEURS / PRIVES	45 000,00 €	23%
			PART CCVH	147 000,00 €	77%
TOTAL TTC	192 000,00 €	100%	TOTAL TTC	192 000,00 €	100%

- d'adopter les montants suivants :

* Tarifs location de stands « entreprises » :

o stand standard : 130 € TTC

o stand d'angle : 180 € TTC

o emplacement grand matériel : 4 € TTC/m²

o forfait électricité : 70 € TTC par branchement

o stand buvette / restauration à emporter : forfait de 650€ (comprenant la location d'un stand de 25 m² avec électricité et un forfait d'entrée de 400 €)

o stands restauration assise : 10% du chiffre d'affaires réalisé ou 50 menus offerts ou forfait de 400 €

o réductions spéciales : -50% pour les exposants affiliés à la MSA ; gratuit pour les associations culturelles locales qui proposent des animations sur le site ; stand 2015 (sur la base d'un stand standard : 130€) offert pour le gagnant du concours du plus beau stand 2014 et la moitié d'un stand standard soit 65€ pour le gagnant 2014 du concours facebook.

* Tarifs des différentes formules de partenariats seront proposées à des entreprises privées :

- Soit paiement d'une participation financière de l'entreprise en contrepartie d'une valorisation commerciale dans les supports de communication de la Foire-expo :

o Partenaire Privilège : 3000 € TTC

o Partenaire Associé : 2000 € TTC

o Partenaire Présence : 1500 € TTC

- Soit apport d'un lot à gagner dans le cadre du jeu concours organisé par la communauté de communes (avec tirage au sort) ; en contrepartie une valorisation commerciale de l'entreprise dans les supports de communication de la Foire-expo.

- d'autoriser Monsieur le Président à modifier si besoin et sans augmentation de la dépense,

le plan de financement proposé,

- d'autoriser Monsieur le Président à engager et signer toutes les décisions afférentes à ce dossier, y compris les consultations relatives aux différentes prestations de service à mettre en œuvre, la signature des conventions de partenariat à mettre en place et tous les documents relatifs à l'attribution de subventions.

Enfance / jeunesse

Rapport 7.1 : "Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur" (BAFA) - Participation bisannuelle à l'organisation d'une session de formation générale et règlement d'attribution de bourse pour les stagiaires en formation d'approfondissement et de qualification.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver la participation bisannuelle de la communauté de communes dans l'organisation d'une session de formation générale sur le territoire intercommunal dans la limite des crédits inscrits au budget ;
- d'adopter les termes du règlement d'attribution de bourse ci-annexé pour les stagiaires en formation d'approfondissement et de qualification ;
- d'autoriser le Président à attribuer les bourses dans les conditions prévues par ledit règlement et dans la limite des crédits inscrits au budget ;
- d'autoriser le Président à régler toutes les formalités afférentes à ce dossier.

Rapport 7.2 : Tarification 2015 appliquée aux familles dont les enfants sont inscrits au sein des multi-accueils intercommunaux.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de valider le mode de calcul des participations financières demandées aux familles selon le barème CNAF (appelé taux d'effort des familles) ;
- d'appliquer le tarif minimum dans le cadre de l'accueil en urgence avec régularisation le cas échéant ;
- d'appliquer le taux d'effort immédiatement en dessous de celui auquel la famille aurait pu prétendre 'il y a un enfant porteur de handicap dans la famille.

Culture

Rapport 8.1 : Office culturel de la Vallée de l'Hérault - Convention de partenariat avec l'association Office culturel de la vallée de l'Hérault pour son projet artistique et culturel 2015.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver les termes de la convention d'objectifs ci-annexée à conclure jusqu'au 31 décembre 2015 ;
- d'autoriser Monsieur le président à signer ladite convention et toutes les pièces afférentes à cette affaire.

Rapport 8.2 : Festival Nuits couleurs - Convention de partenariat avec l'association "Les Nuits de Gignac" pour l'organisation du festival Nuits couleurs 2015.

Le Conseil décide à la majorité des suffrages exprimés,

- d'approuver les termes de la convention annuelle d'objectifs ci-annexée à conclure avec l'Association "Les Nuits de Gignac" jusqu'au 31 décembre 2015 ;
- d'autoriser Monsieur le président à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces y afférentes.

Rapport 8.3 : Association "Maison des légendes de nos forêts" - Deuxième nuit des légendes, 13-14 juin 2015 - Demande de subvention.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'octroyer à l'association "la Maison des légendes de nos forêts", une subvention d'un montant de 1 500 € ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs au versement de cette subvention.

Le relevé de décisions du Conseil communautaire du 27 avril 2015 comporte 12 pages.
Il restera affiché à la Communauté de communes entre le 28 avril et le 28 juin 2015.

Le Président

Louis VILLARET

Les délibérations sont consultables sur notre site internet www.cc-vallee-herault.fr ou au siège de la Communauté de communes, aux heures d'ouverture.

Les copies des délibérations peuvent être communiquées selon l'une des modalités suivantes :

- par consultation gratuite sur place sauf si les impératifs de conservation du document s'y opposent ;
- par courrier électronique et sans frais lorsque le document existe sous forme électronique ;
- par délivrance aux frais du demandeur d'une copie sur papier ou sur un support informatique identique à celui utilisé par l'administration. Dans ce dernier cas, et conformément à l'article 34 du décret du 30 décembre 2005, il appartient à l'intéressé d'indiquer sous quelle forme il souhaite obtenir le document sollicité. Des frais de reproduction pourront lui être facturés, sans que ceux-ci puissent excéder le coût réel supporté par l'administration. Un arrêté du Premier ministre du 1er octobre 2001 prévoit que le montant des frais de copie d'un document administratif pourra être fixé au maximum à 0,18 € par page de format A 4 en impression noir et blanc, 1,83 € pour une disquette et 2,75 € pour un cédérom.